



**CHAPITRE II -
DESCRIPTION DES
ASPECTS PERTINENTS
DE L'ETAT ACTUEL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE
LEUR EVOLUTION EN CAS
DE MISE EN ŒUVRE DU
PROJET ET APERÇU DE
L'EVOLUTION PROBABLE
DE L'ENVIRONNEMENT
EN L'ABSENCE DE MISE
EN ŒUVRE DU PROJET
INITIAL**



II.1. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT : SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE

Les aspects pertinents de l'état actuel sont déterminés en fonction des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement et hiérarchisés en fonction des enjeux dans le chapitre 3 de l'étude d'impact. Les thématiques retenues sont celles qui présentent un enjeu particulier, évalué de moyen à fort.

Il s'agit :

- De la population qui occupe les habitations environnantes dont les plus proches sont situées au niveau du hameau du Lann à une vingtaine de mètres du périmètre autorisé. Dans le cadre de la finalisation des travaux de remblayage, ces habitations seront situées à 40 m des zones remblayées dont elles sont séparées par le chemin rural n°5 et un merlon périphérique de protection bordant actuellement l'emprise de la sablière.
- De l'agriculture, du fait de l'usage futur d'une partie des terrains remblayés dans le cadre de la finalisation des travaux de remise en état. Des exploitants agricoles interviendront sur les 17 ha environ de terrains restitués à l'agriculture.
- Des espaces de détente, en raison de la volonté de la Mairie de créer un plan d'eau de promenade permettant la création d'un plan d'eau à vocation écologique,
- De la biodiversité, au niveau des plans d'eau, zones humides, friches et fourrés créés dans le cadre de l'exploitation de la sablière et des espèces faunistiques et floristiques qui s'y sont développées,
- Des eaux, et plus particulièrement des eaux souterraines, en raison des usages de l'eau (enjeux quantitatif et qualitatif),
- Des voies de communication, du fait de la présence d'une voie communale (VC n°6) et d'un chemin rural (CR n°5) situés à l'extérieur du périmètre du projet mais qui continueront à être utilisés par les camions d'apport des remblais.
- Du paysage dans la mesure où les travaux d'extraction du sable seront progressivement remplacés par la création d'un plan d'eau et de terres agricoles.

II.2. EVOLUTIONS DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet consiste en la poursuite de l'exploitation de la sablière de Lauzach afin de finaliser les travaux de remise en état par remblayage partiel ou total des parcelles préalablement exploitées.

Il concerne donc uniquement des parcelles remaniées dans le cadre de l'exploitation passée de la sablière : zone d'extraction, anciens bassins de décantation, bassin d'eau claire, plate-forme de traitement, plate-forme d'évacuation.

L'arrêt de l'activité d'extraction du sable, entrainera au cours de l'année 2017/2018, le démantèlement de l'atelier, du hangar et des installations de traitement des sables actuellement en place à l'entrée sud du site (parcelle ZB n°14).

Parallèlement, la plate-forme d'accès principale sera aménagée par la mise en place d'un bungalow et WC (assainissement non collectif). Une nouvelle aire étanche raccordée à un décanteur-déshuileur et un container spécifique de stockage des produits hydrocarbonés sera mis en place à proximité immédiate de cette aire étanche (parcelle ZB n°19).

Ces modifications engendreront une diminution de l'impact visuel actuel, essentiellement imputable à la présence des structures métalliques de l'installations de traitement, de l'atelier et du hangar.

L'arrêt de l'exploitation du sable et la suppression des installations de traitement entrainera également une diminution des niveaux sonores et du trafic, actuellement imputables aux activités d'extraction et de valorisation du sable. A ce titre précisons que le trafic devrait diminuer de plus de 60 % par rapport à celui enregistré en 2015 et 2016.

La finalisation des travaux de remblayage de la sablière du Lann continuera de modifier localement le cheminement naturel des eaux de surface, ainsi que le fonctionnement de l'aquifère localement présent au droit des lentilles de sables pliocènes exploitées. En effet, la poursuite des travaux de remblayage s'accompagnera du maintien du pompage des eaux d'exhaure qui entraine une baisse ponctuelle du niveau de la nappe. Toutefois, la poursuite du remblayage prévoit une réduction progressive de ce pompage et donc un retour progressif de la nappe à son niveau d'équilibre. Par ailleurs, parallèlement, le rejet des eaux d'exhaure vers le réseau hydrographique continuera à jouer un rôle de soutien d'étiage pour le ruisseau du Govello. Toutefois, ce rôle diminuera également avec l'arrêt progressif du pompage des eaux d'exhaure et du rejet associé.

La vocation des sols sera progressivement modifiée, du fait de la remise en état des parcelles totalement remblayées en terres agricoles. Ces opérations permettront à ces parcelles de retrouver les couleurs et la texture des champs agricoles qui les entourent, comme c'est déjà le cas pour le secteur 11 sur une surface d'environ 5 ha.

En effet, le plan de phasage a été conçu de façon à permettre une remise en état progressive des anciennes zones d'extraction et améliorer, sur une quinzaine d'années, la perception depuis les villages et voies de circulation alentours. Ainsi entre 2017 et 2023, 7 ha de terres agricoles supplémentaire seront restitués (secteurs 2 et 7) et 6 ha viendront les compléter entre 2029 et 2031 (secteur 6).

Aussi, au terme de la finalisation des travaux de remise en état, une surface de 17 ha sera retournée à sa vocation agricole initiale.

Les 12 ha restant seront remis en état sous la forme d'une zone à vocation écologique et paysagère que la Mairie de Lauzach réserve à la promenade. Un chemin piétonnier a d'ailleurs

été aménagé sur plus de 520 m de long, entre la carrière et la voie communale déviée. Il sera prolongé dans le cadre du présent projet.

Ces terrains seront remis en état de façon à favoriser le développement de milieux naturels diversifiés intéressants dont certains sont déjà ponctuellement observés sur le site (grèves à végétation amphibie, pelouses et prairies maigres, réseau de mares et zones humides).

Notons, toutefois, que la suppression des fronts d'extraction de sables dans le cadre des travaux de remise en état prévus entraînera la disparition locale des hirondelles de rivage qui recherchent des fronts sableux régulièrement restaurés.

II.3. EVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le scénario décrit ci-après correspond au scénario le plus probable d'évolution de l'état actuel de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet et jusqu'à une échéance correspondant à la durée d'autorisation du projet sollicitée (15 ans) pour que la comparaison avec l'évolution décrite au paragraphe précédent ait un sens. Le scénario tient compte de l'ensemble des informations disponibles sur le secteur d'étude, comme :

- les orientations d'aménagement définies à l'échelle locale (Plans Locaux d'Urbanisme, Charte paysagère, documents d'objectifs en application des Directives Habitats et Oiseaux, et autres documents de programmation) ;
- des connaissances scientifiques, notamment en matière d'évolution des milieux et du climat le cas échéant.

Dans le cas présent, le scénario d'évolution le plus probable est que les anciens bassins de décantation remblayés (secteurs 2 et 7) ainsi que la plate-forme de traitement et d'évacuation (secteur 8 Sud) seront progressivement colonisés par des friches puis des fourrés en l'absence de reprise agricole.

Les bassins de décantation en cours de stabilisation (secteur 6) verront également le développement d'une saulaie dense puis de fourrés plus mésophiles au fur et à mesure de l'atterrissement du bassin. En effet, l'absence d'apport de matériaux inertes d'origine extérieure sur les boues stabilisées et asséchées limitera les potentialités agricoles de ces anciens bassins.

Le bassin d'eau claire (secteur 8 Nord) restera en l'état tandis qu'avec l'arrêt du pompage, le niveau d'eau au droit des derniers secteurs en exploitation (secteurs 3, 4 et 5) remontera progressivement pour atteindre la cote de 24 m NGF. Toutefois, en l'absence de consolidation des pieds de talus du secteur 3 (berge Sud) et du secteur 4 (berge Nord), la stabilité de ces berges ennoyées ne sera pas assurée à moyen terme ce qui pourrait entraîner des éboulements plus ou moins importants pouvant dépasser l'emprise de la carrière actuelle. Ce

risque interdira toute utilisation du plan d'eau et de ses abords par la commune à des fins de promenade.

Les terrains qui resteront exondés en périphérie du plan d'eau seront progressivement colonisés par des fourrés d'Ajonc d'Europe.

Enfin, du fait d'une absence de restauration des anciens fronts d'extraction du sable, les hirondelles de rivage ne reviendront plus nicher sur le site.

Un tableau de synthèse des scénarios présentés aux paragraphes 2 et 3 est fourni page suivante. Par ailleurs, un troisième scénario, correspondant au remblayage du site, est présenté dans le paragraphe VI.1.2 du chapitre VI - DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU EU EGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE.

II.4. SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS

Aspects pertinents de l'état actuel	Enjeux (cf. chapitre 3)	Scénarios d'évolution de l'état actuel	
		Scénario 1 : avec mise en œuvre du projet	Scénario 2 : sans mise en œuvre du projet
Population	Habitations du Lann dont les plus proches sont distantes d'une vingtaine de mètres de la limite d'emprise et 40 m des terrains à remblayer.	Diminution des nuisances actuelles (bruit, poussières) du fait de l'arrêt des activités d'extraction du sable et de la poursuite des seules activités de remblayage	Suppression des nuisances (bruit, poussières) imputables aux activités d'extraction et de remblayage
Agriculture et sols	Extraction du sable dans un secteur agricole qui, dans le cadre de la finalisation des travaux de remblayage total, verra un retour à l'agriculture de 17 ha de terres	Restitution progressive des terrains remblayés totalement à leur vocation initiale agricole	Retour difficile des anciens bassins de décantation non remblayés à l'agriculture (6 ha)
Espaces de détente	Espace de loisirs actuellement limité au droit de la commune de Lauzach à un plan d'eau de pêche	Les travaux de remise en état prévoit l'aménagement d'une zone de promenade communale autour du plan d'eau aménagé	Identique à l'état actuel avec un risque d'instabilité à moyen terme des berges du plan d'eau créé suite à la remontée de l'eau
Biodiversité	Développement de la biodiversité au droit de la sablière du Lann du fait de la présence de milieux variés : zones en eau, fronts sableux, pelouses sableuses...	Mise en place d'aménagements à vocation écologique dans le cadre des travaux de remise en état, essentiellement aux abords du plan d'eau aménagé (grèves à végétation amphibie, pelouses et prairies maigres, réseau de mares et zones humides)	Evolution naturelle des milieux en fourrés mésophiles
Eaux	Rabattement de la nappe contenue dans les sables pliocènes et maintien du soutient d'étiage du Govello dans le cadre de la poursuite de l'activité sur le site du Lann	Diminution progressive du pompage des eaux d'exhaure et donc du rejet vers le milieu naturel de ces eaux : diminution progressive du soutient d'étiage du Govello et diminution progressive du rabattement de la nappe et donc des effets sur la piézométrie au voisinage En situation accidentelle (perte de confinement au niveau d'un engin), le risque d'affecter la qualité des eaux sera maîtrisé par la mise en œuvre de mesures adaptées et éprouvées dans la sablière actuelle du Lann	Diminution plus brutale de l'arrêt du rabattement de la nappe et du soutient d'étiage du Govello
Voies de communication	Utilisation des voies de circulation publiques (voies communales n°2, 6) pour acheminer les matériaux de remblais destinés à finaliser les travaux de remise en état de la sablière	Diminution du trafic actuel (24 camions/jour en moyenne en 2015 et 2016) du fait de l'arrêt des activités d'extraction du sable et de la poursuite des seules activités de remblayage à un rythme plus faible (9 camions/ jour en moyenne) Aménagement d'un accès secondaire et utilisation du chemin rural n°5	Plus d'utilisation des voies de circulation publiques
Topographie et paysage	Terrains remaniés dans le cadre de l'exploitation du sable : zones d'extraction, front sableux, anciens bassins de décantation, actuel bassin de décantation, installations de traitement, stocks de sables,...	Suppression des installations de traitement des sables, du hangar et de l'atelier et aménagement d'un petit bungalow de stockage des produits hydrocarbonés et d'une aire de rétention à l'origine d'un impact visuel beaucoup moins fort Restitution progressive des terrains totalement remblayés à leur vocation initiale agricole et aménagement d'un plan d'eau à vocation écologique et de promenade	Retour difficile des anciens bassins de décantation non remblayés à l'agriculture (6 ha) et maintien de l'aspect remanié des terrains avant recolonisation floristique spontanée

